

mais se sera élevé, à lui-même, un monument durable, car il a mérité et les louanges de ses contemporains et les éloges de la postérité.....

La distance qui Nous sépare, ne Nous permettant pas d'exprimer de vive voix, à l'illustre fondateur, Nos sentiments d'affection paternelle et les vœux que Nous formons pour qu'il reçoive de Dieu l'ample récompense due à sa bonne œuvre, Nous vous chargeons, cher fils, de le faire en Notre Nom."

Le 21 août 1866, en conformité à cette lettre autographe du Pape, Son Eminence le cardinal Taschereau adressa à M. Baillairgé la lettre qui suit :—

MONSIEUR,

Vous recevrez avec la présente, le texte latin et la traduction française de la lettre que je viens de recevoir :—

Sa Sainteté le pape Léon XIII, voulant donner à l'université Laval, une marque de l'intérêt qu'il porte à cette institution, fait l'éloge de cette "chaire d'éloquence" que vous avez si généreusement fondée et vous cite comme un exemple à suivre par ceux qui veulent faire un noble usage de leur fortune. Un monument de marbre n'a d'intérêt pour personne, et n'a souvent d'intérêt que pour une génération. La fondateur d'une œuvre comme la vôtre, Monsieur, sera connu et aimé de tous ceux qui en bénéficieront soit directement, soit indirectement, jusqu'à la fin des temps.

Par l'intérêt que je porte à l'université Laval et à l'éducation de la jeunesse de notre commune patrie, vous pourrez estimer, Monsieur, la vivacité et la sincérité de la reconnaissance avec laquelle j'ai l'honneur de me souscrire, votre tout dévoué serviteur.

E. A. CARDINAL TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

L. G. BAILLAIRGÉ,

Avocat.

L'honorable Fabre, en publiant cette lettre dans le *Paris-Canada*, journal imprimé à Paris, ajoute :—

"Monsieur Baillairgé appartient à l'une des familles les plus françaises du Canada. La haute distinction dont il vient d'être honoré, est la digne récompense de sa généreuse action et un témoignage rendu à l'élévation des sentiments qui l'ont guidé.

. . .